



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 février 2014
(OR. en)**

**17935/13
ADD 1 REV 1**

PV/CONS 70

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3287^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES)**
tenue à Bruxelles le 17 décembre 2013

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

POINTS "A" (doc. 17580/13)

1. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime [première lecture]..... 3
2. Directive du Conseil modifiant les directives 2006/112/CE et 2008/118/CE en ce qui concerne les régions ultrapériphériques françaises et en particulier Mayotte 3
3. Directive du Conseil modifiant la directive 2010/18/UE portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par BUSINESSSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP et la CES, suite à la modification du statut de Mayotte à l'égard de l'Union européenne 3
4. Règlement du Conseil portant modification des règlements (CE) n° 850/98 et (CE) n° 1224/2009 du Conseil et des règlements (CE) n° 1069/2009, (UE) n° .../2013 et (UE) n° .../2013 du Parlement européen et du Conseil, suite à la modification du statut de Mayotte à l'égard de l'Union européenne..... 4
5. Directive du Conseil modifiant les directives 91/271/CEE et 1999/74/CE du Conseil, et les directives 2000/60/CE, 2006/7/CE, 2006/25/CE et 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil, suite à la modification du statut de Mayotte à l'égard de l'Union européenne 4
6. Décision du Conseil modifiant la durée d'application de la décision 2002/546/CE..... 4
7. Règlement du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour l'importation de certains produits de la pêche aux îles Canaries de 2014 à 2020..... 4

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - ADOPTIONS

POINTS "A" (doc. 17581/13)

25. Règlement du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels, et abrogeant le règlement (UE) n° 7/2010..... 5
26. Règlement du Conseil portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels et abrogeant le règlement (UE) n° 1344/2011 5

*

* *

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique en application de l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

1. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime [première lecture]

– Orientation générale

16983/13 POLGEN 242 POLMAR 28 PESC 1440 COSDP 1112 AGRI 795

TRANS 629 JAI 1077 ENV 1137 PECHE 578 CODEC 2755

+ ADD 1

+ ADD 2

16979/13 POLGEN 241 POLMAR 27 PESC 1439 COSDP 1111 AGRI 794

TRANS 628 JAI 1076 ENV 1134 PECHE 577 CODEC 2753

+ COR 1

+ COR 2

approuvé par le Coreper (2^e partie) le 4 décembre 2013

Le Conseil a dégagé une orientation générale sur la proposition de directive susmentionnée.

2. Directive du Conseil modifiant les directives 2006/112/CE et 2008/118/CE en ce qui concerne les régions ultrapériphériques françaises et en particulier Mayotte

16766/13 FISC 234 POSEIDOM 22

+ COR 1 (sl)

+ COR 2 (hr)

Le Conseil a adopté la directive susmentionnée à l'unanimité (base juridique: article 113 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

3. Directive du Conseil modifiant la directive 2010/18/UE portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental conclu par BUSINESSSEUROPE, l'UEAPME, le CEEP et la CES, suite à la modification du statut de Mayotte à l'égard de l'Union européenne

16663/13 POSEIDOM 19 REGIO 276 ENV 1101 AGRI 770 SOC 973 SAN 472

Le Conseil a adopté la directive susmentionnée à l'unanimité (base juridique: article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

4. **Règlement du Conseil portant modification des règlements (CE) n° 850/98 et (CE) n° 1224/2009 du Conseil et des règlements (CE) n° 1069/2009, (UE) n° .../2013 et (UE) n° .../2013 du Parlement européen et du Conseil, suite à la modification du statut de Mayotte à l'égard de l'Union européenne**

16664/13 PECHE 554 VETER 110 POSEIDOM 20 POSEICAN 10 POSEIMA 7

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné à l'unanimité (base juridique: article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

5. **Directive du Conseil modifiant les directives 91/271/CEE et 1999/74/CE du Conseil, et les directives 2000/60/CE, 2006/7/CE, 2006/25/CE et 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil, suite à la modification du statut de Mayotte à l'égard de l'Union européenne**

16665/13 POSEIDOM 21 REGIO 277 ENV 1102 AGRI 771 SOC 974 SAN 473

Le Conseil a adopté la directive susmentionnée à l'unanimité (base juridique: article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

6. **Décision du Conseil modifiant la durée d'application de la décision 2002/546/CE**

16835/13 POSEICAN 12 REGIO 282 UD 309 PECHC 566

Le Conseil a adopté la directive susmentionnée à l'unanimité (base juridique: article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

7. **Règlement du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour l'importation de certains produits de la pêche aux îles Canaries de 2014 à 2020**

16672/13 POSEICAN 11 REGIO 278 UD 301 PECHE 555

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné à l'unanimité (base juridique: article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - ADOPTIONS

(Conformément à l'article 9, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil)

25. Règlement du Conseil portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels, et abrogeant le règlement (UE) n° 7/2010

16244/13 TDC 21

+ REV 1 (lt)

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 31 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

26. Règlement du Conseil portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels et abrogeant le règlement (UE) n° 1344/2011

16245/13 TDC 22

+ COR 1 (sl)

+ REV 1 (lt)

+ REV 2 (hr)

Le Conseil a adopté le règlement susmentionné (base juridique: article 31 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Déclaration de la France

"La France soutient l'adoption du règlement du Conseil portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun, applicable à compter du 1^{er} janvier 2014.

L'objectif général de ce type de mesures est de contribuer à améliorer la capacité concurrentielle de l'industrie de l'Union, et à préserver ou créer de l'emploi.

Pour certaines filières particulièrement exposées aux effets de la crise économique, ce dispositif devient parfois essentiel pour le maintien de leurs activités.

C'est le cas de la filière du bois de contreplaqué français qui bénéficiait jusqu'à la fin de cette année 2013 du régime des préférences généralisées (SPG) dont relevait le Gabon, pays d'exportation du bois d'okoumé.

Le relèvement de 6 % des droits de douane risque de compromettre gravement l'équilibre économique des entreprises concernées, représentant quelques milliers d'emplois.

Afin de permettre à ces entreprises de continuer leur production, la France présentera une demande de suspension dans le prochain règlement du Conseil applicable à compter du 1^{er} juillet 2014, assortie d'un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

Les consultations menées par la France sur ce dossier confirment qu'une telle suspension répond bien à un intérêt de l'Union et aux besoins de l'industrie, et que sa reprise dans le projet de règlement n'aurait aucun impact négatif pour les autres États membres."